

Bulletin d'inscription :

Nom : _____

Prénom : _____

ADRESSE : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____

Mobile : _____

Nombre de mètres : _____

Il vous sera demandé de signer une attestation selon laquelle vous n'avez pas participé en 2018 à plus d'une foire à tout, conformément à la réglementation en vigueur.

Le stationnement des véhicules ne sera pas autorisé sur l'emplacement du vide-grenier de 9 heures à 18 heures.

Liste des pièces à fournir avec votre bulletin :

- Photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso).

- Chèque au nom de l'association Village Saint Paul.

Le règlement de la foire peut être imprimé sur le site de l'association

(<http://www.villagesaintpaul.net>), mais vous pouvez aussi le recevoir par courrier en joignant à votre inscription une enveloppe timbrée à votre adresse.

Les emplacements seront réservés par ordre d'arrivée des inscriptions.

MON QUARTIER ANIMÉ 1948-2018 LE QUARTIER SAINT-PAUL FÊTE SON 70^e ANNIVERSAIRE

EXPOSITIONS

Sortir de la guerre (Archives du Calvados)
**Saint-Paul, un quartier cosmopolite
de la Reconstruction**
(Asso. Village Saint-Paul, C.Pitrou & J.Munerel)

du 15 au 30 juin 2018
Bibliothèque de la Maladrerie

CONFÉRENCES

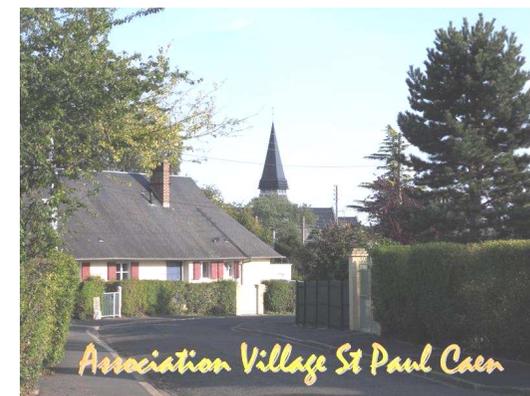
Patrice Gourbin : « **La reconstruction des villes
de France après la seconde guerre mondiale** »

Carol Pitrou : « **Saint-Paul, un quartier
cosmopolite de la Reconstruction de Caen** »

Vendredi 15 juin 2018 à 20 h 30
Maison de quartier, rue de Secqueville

VISITE LIBRE DE LA GLACIERE
Animation musicale

Samedi 16 juin 2018 de 9 h 30 à 12 h 30
Square Jeannine Boitard, rue de Jersey



**L'association
Village Saint-Paul**
organise sa **14^e « Foire à tout »**
le dimanche 17 juin 2018
Place Saint-Paul à Caen
de 9 h 00 à 18 h 00

Buvette - Frites - Sandwichs
3 euros le mètre

Inscriptions :

Jean-François BONINI 5 rue d'Ardennes 14000 CAEN Tél. : 02.31.73.77.13	Malo BIENVENÛE 14 rue d'Ardennes 14000 CAEN Tél. : 09.54.49.87.85
--	---

www.villagesaintpaul.net
contact@villagesaintpaul.net

*Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique*



VISITE HISTORIQUE DU QUARTIER SAINT- PAUL

Accompagnement musical

Samedi 16 juin 2018 à 14 h

Réservation obligatoire

09.51.72.49.69 - visitequartierstpaul@gmail.com

Samedi 16 juin 2018, rue de Secqueville

ANIMATION AUTOUR DU CIRQUE

par TANDEM, avec la participation des écoles

14 h - 18 h

GÂTEAU DU 70^e ANNIVERSAIRE

offert aux habitants

17 h

APÉRITIF

offert par l'association Village Saint-Paul

Animation musicale

par l'association 2 Temps 3 Mouvements

19 h

PIQUE-NIQUE

Apportez votre pique-nique

Tables et barbecue à disposition

CONCERT

de Mazel Combo

21 h

**Pendant ces manifestations, la rue de
Secqueville sera fermée à la circulation.**

FOIRE A TOUT 2018 – RÉGLEMENT

Article 1er :

La Foire au grenier sera déclarée ouverte à 9 heures et se terminera à 18 heures.

Les exposants sont accueillis à partir de 8 heures.

Article 2 :

Pendant la durée de l'installation, étant donné la proximité des habitations, il faudra couper le moteur des voitures pour éviter les nuisances sonores. De plus, toute sonorisation individuelle est interdite.

Tout véhicule devra être impérativement dégagé pour 9 h de la Place Saint Paul.

Article 3 :

Les participants ne peuvent en aucun cas concéder leur emplacement et doivent exposer au numéro qui leur aura été attribué et communiqué à leur arrivée par les organisateurs. Les emplacements ont été réservés par ordre d'arrivée des bulletins de réservation accompagnés des règlements.

Aucun versement du droit de réservation ne sera remboursé.

Article 4 :

Aucune des marchandises exposées et mises en vente ne devra dépasser la ligne délimitant l'emplacement. L'association n'est en aucun cas responsable des marchandises exposées. Seule la responsabilité du vendeur est engagée. De plus l'association se réserve le droit de refuser les exposants qui ne vendraient pas d'objets d'occasion. **La vente de produits alimentaires est interdite, sauf le stand buvette.**

Article 5 :

Les emplacements devront être laissés propres par les exposants.

Article 6 :

Conformément à l'article L310-2 du code du commerce, chaque participant doit attester sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au déballage par année civile.

Bonne journée à tous !

Association Village Saint-Paul.

www.villagesaintpaul.net

